

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-50/SG/IAM interdiction de séjour<sup>1</sup>

n° 75-50/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

17 janvier 1975

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro

10 février 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et dans les Cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à M. Ali Farah Warsama, né vers 1944 4 Djibouti (TFAI), condamné Je 31 janvier 1974 par le Tribunal correctionnel de Djibouti à un an de prison et trois ans d'interdiction de séjour, pour vol et escroquerie, écroué le 7, janvier 1974.